

Directive Cadre sur l'Eau

Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027

Communauté d'Agglomération d'Epinal



**PRÉFET
DES VOSGES**

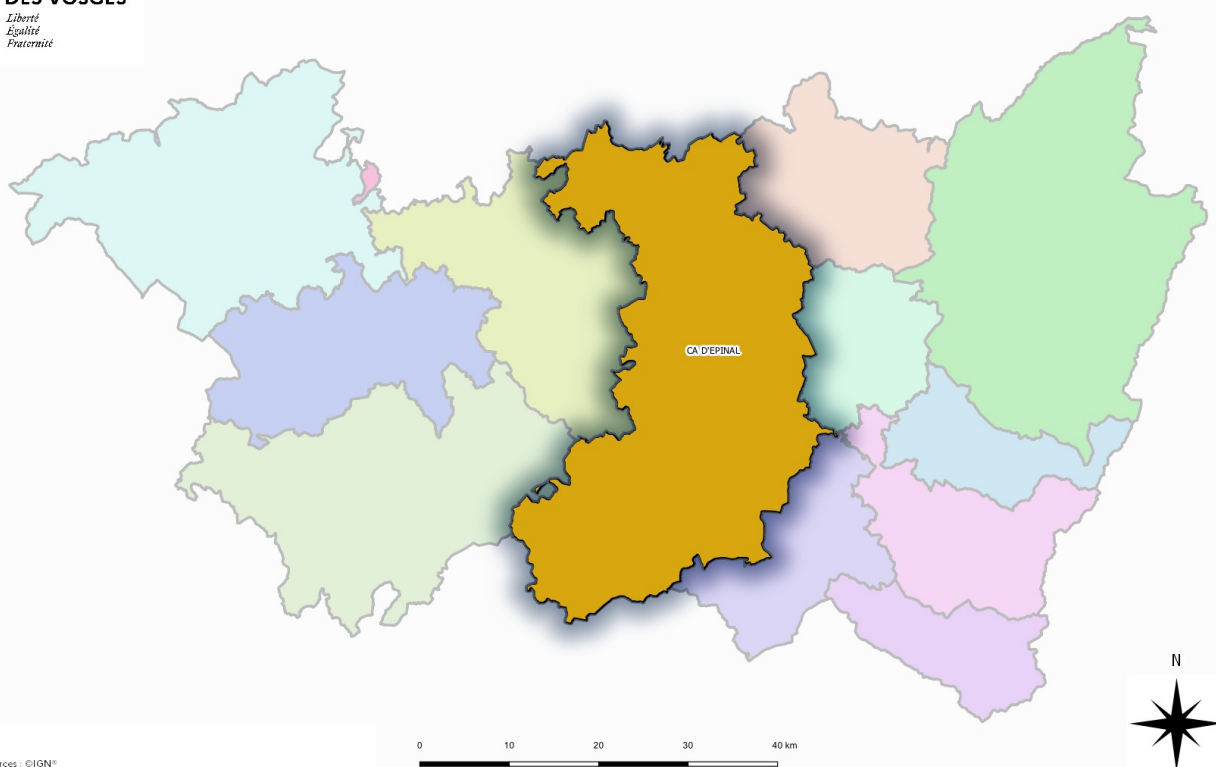
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission Inter-Services de l'Eau
et de la Nature du département
des Vosges**

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux concernant l'état des masses d'eau européennes (cours d'eau et eaux souterraines).

Sa déclinaison départementale est matérialisée par le PAOT, qui constitue la feuille de route partagée pour l'atteinte du bon état des eaux. Le PAOT recense une liste concrète et opérationnelle d'actions pour plusieurs thématiques (préservation des milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, accès à l'eau potable), à mettre en œuvre dans la perspective de reconquête des milieux. Ces actions ont été identifiées pour la période 2022-2027 et feront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'État et de ses opérateurs (agences de l'eau).

L'acquisition par les communautés de communes et d'agglomérations de nouvelles compétences en matière d'eau (GEMAPI / assainissement / eau potable) a amené les services de l'État à proposer une vue d'ensemble des actions PAOT à l'échelle des EPCI. Cette plaquette présente les différentes actions du PAOT 2022-2027 retenues pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et a pour objectif de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions par l'EPCI.



Un objectif européen : le bon état des masses d'eau

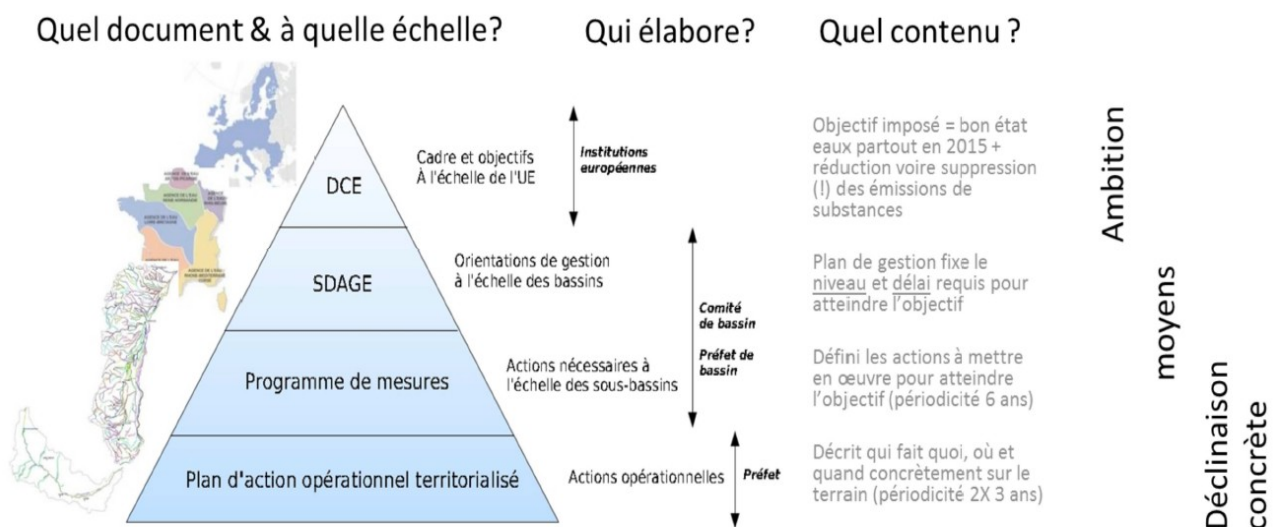
Il s'agit d'un objectif décrit et précisé dans la directive cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des obligations de résultats à diverses échéances (de 2015 à 2027). Cette directive a été transposée en droit français le 21 avril 2004 (loi n° 2004-338) puis dans le Code de l'environnement (articles L. 212-1 et suivants).

Les principales orientations de la directive concernent la protection des ressources en eau, la prévention et réduction des pollutions, l'amélioration des écosystèmes aquatiques (faune, flore, milieu), ou encore la mise en place de plan de gestion des eaux.

Le « bon état » des masses d'eau, objectif de la DCE, est défini :

- comme le bon état écologique (présence de biodiversité, morphologie du cours d'eau diversifiée, continuité écologique assurée...) ET le bon état chimique (taux conforme de substances dangereuses) pour les masses d'eau de surface (par exemple une rivière),
- comme le bon état chimique ET le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines (par exemple une nappe phréatique).

Une déclinaison multiple jusqu'à l'échelle départementale



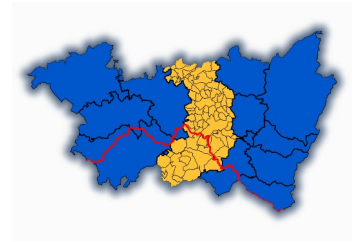
Un résultat : le PAOT 2022-2027, une liste d'actions opérationnelle

Le PAOT formalise les actions prioritaires identifiées par l'État et ses opérateurs (agences de l'eau), en vue d'améliorer l'état des masses d'eau. A ce titre, sa mise en œuvre fait l'objet d'une intervention prioritaire de l'État et des agences de l'eau. La mise en œuvre peut se faire action par action. Toutefois, l'inscription d'une action au PAOT, si elle constitue une condition nécessaire, n'est pas suffisante pour obtenir un financement des agences de l'eau, qui en apprécient l'opportunité au cas par cas. A l'inverse, la mise en œuvre du programme d'actions global dans le cadre des outils contractuels proposés par les agences (exemple du contrat de territoire « Eau et climat » de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permet, à travers une vision transversale de l'eau dans les territoires, de garantir d'une part la cohérence dans la réalisation du programme et d'autre part une visibilité financière programmatique pour les maîtres d'ouvrages, les aides de l'agence étant alors contractualisées pluriannuellement. Réaliser le programme du PAOT dans un cadre contractuel constitue un levier important d'aménagement durable du territoire.

La direction départementale des territoires des Vosges et les agences de l'eau se tiennent à votre disposition pour étudier tout projet de mise en œuvre du PAOT dans le cadre d'une démarche territoriale.

Enjeux du territoire : Communauté d'Agglomération d'Epinal

Population 2020 : 114398 hab
superficie : 1128 km²
villes principales : Epinal, Golbey, Thaon-les-Vosges
compétences : eau (depuis le 01/01/2020) et
assainissement (depuis le 01/01/2019)



Caractéristiques

Nombre total de masses d'eau de rivière	42
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	489
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	1
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	1
Nombre total de masses d'eau souterraine	10

Enjeux et actions à mener

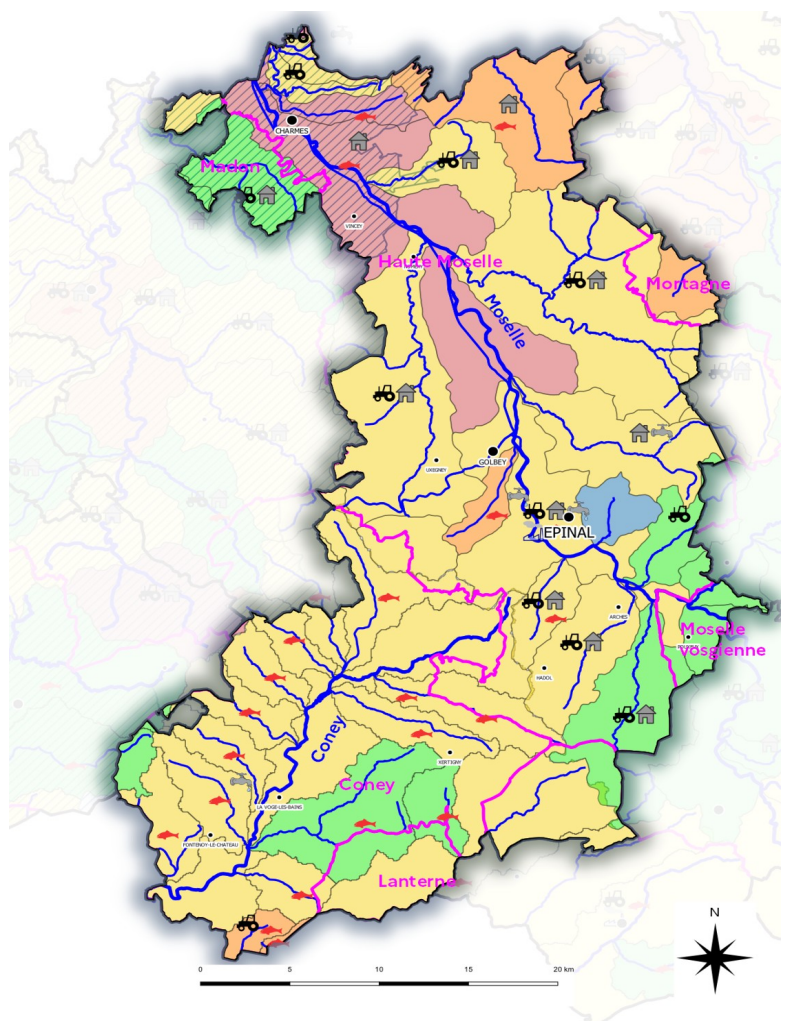
- Limites bassins versants élémentaires
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Etat écologique

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Indéterminé

Enjeux et actions à mener

- Agriculture
- Collectivités
- Industrie et artisanat
- Milieux aquatiques
- Ressource en eau



Préservation de la ressource en eau

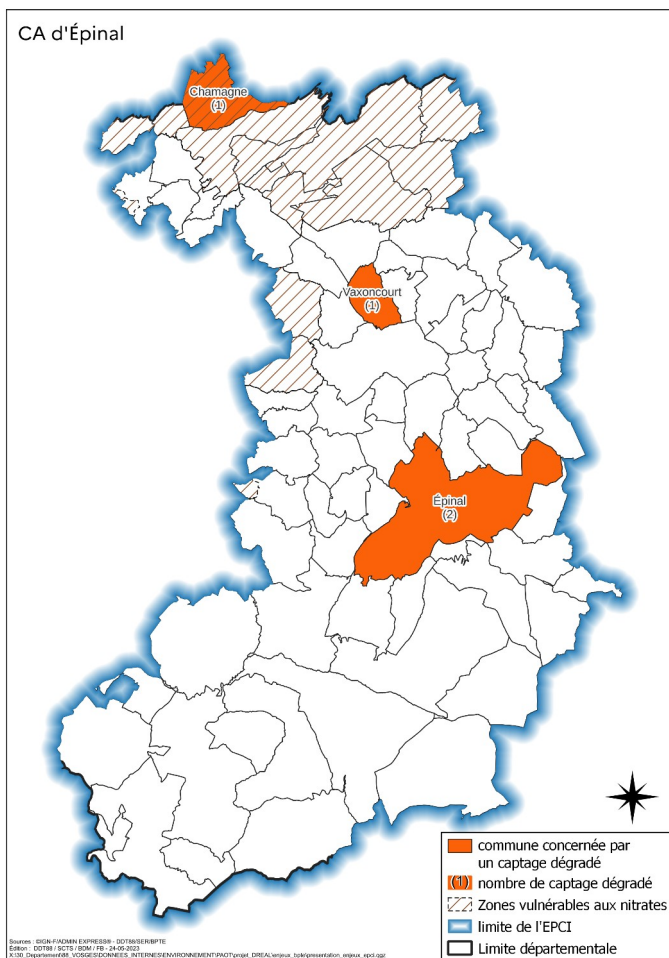
Enjeux de qualité

Quelques communes de la CAE sont situées en zones vulnérables aux nitrates.

Trois captages du territoire de la CAE font l'objet d'un suivi particulier.

Les captages de Chamagne, Vaxoncourt et Epinal (Sainte-Barbe 24 et 27) sont classés « sensibles » par le SDAGE

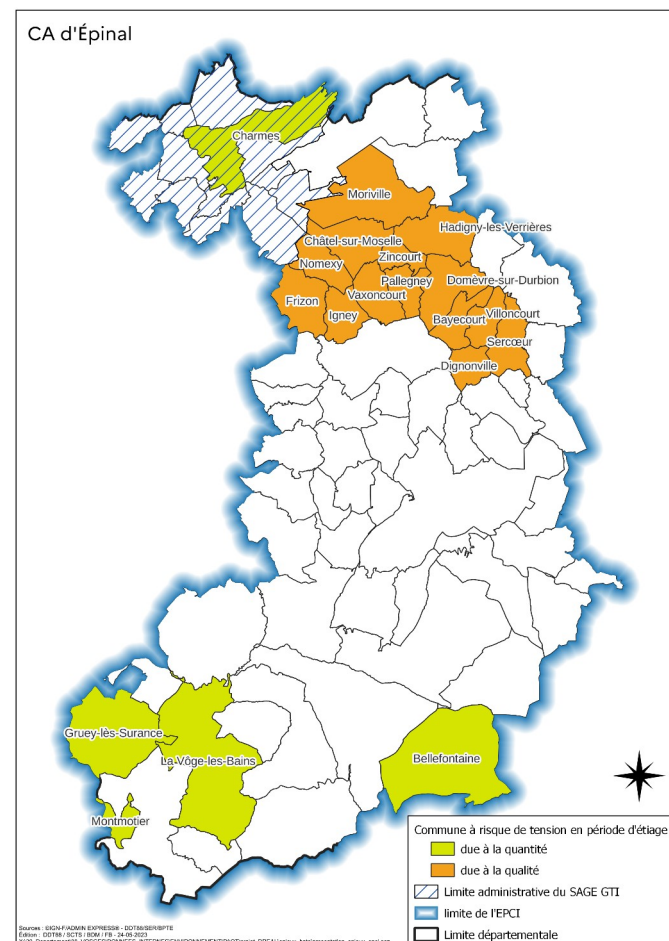
Le captage situé sur la commune de Chamagne a fait l'objet d'un programme d'actions suite à une mise en demeure de respecter les obligations de la DUP (périmètre rapproché). Ce plan d'actions a notamment permis une remise en herbe progressive, ce qui a amélioré significativement la qualité de l'eau.



Enjeux de disponibilité

Quelques communes de la CAE sont situées dans le périmètre du SAGE GTI (secteur nord), dont l'approbation est prévue en 2023. Elles seront soumises aux dispositions du SAGE

Près de 20 communes sont recensées par la MISEN comme étant en tension quantitative récurrente. Quelques communes sont identifiées pour le rendement faible de leur réseau de distribution.



Assainissement

Les enjeux d'assainissement concernent les rejets domestiques et urbains (eaux non ou mal traitées, rejets diffus), mais également les rejets industriels (notamment ICPE, ayant un impact sur l'état chimique des cours d'eau).

Un certain nombre de communes présente des non-conformités plus ou moins importantes de leurs systèmes d'assainissement collectif, qui doivent être corrigées.

La gestion du temps de pluie et le suivi / réduction des émissions de micropolluants dans le cadre de l'action RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), notamment pour les agglomérations d'Epinal et Thaon-les-Vosges sont des enjeux majeurs à considérer.

Milieux aquatiques

Le département des Vosges connaît depuis ces dernières années des épisodes de tension croissants vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Dans ce contexte, la préservation des cours d'eau et des zones humides apparaît comme étant une des solutions pouvant favoriser la résilience des territoires face au dérèglement climatique et ses conséquences sur la raréfaction de la ressource et le déclin de biodiversité.

Du fait de sa position géographique centrale à l'échelle du département, de sa superficie et du nombre important d'habitants, la CAE est un territoire stratégique pour la mise en œuvre du PAOT. Les actions sont réparties autour de deux bassins versants hydrographiques stratégiques, le bassin Rhône Méditerranée Corse au Sud-ouest du territoire autour du Cône et le bassin Rhin Meuse avec la Moselle comme axe majeur. Le territoire présente une importante diversité de milieux avec des ruisseaux dynamiques en têtes de bassins versants jouant le rôle de réservoirs biologiques et des rivières plus larges, profondes et méandreuses dans les vallées autour desquelles se sont structurées historiquement l'urbanisation et les activités économiques.

Parmi les différentes mesures déclinées au sein du programme d'action, on retrouve notamment :

- Des mesures de préservation des milieux remarquables par acquisition et maîtrise foncière,
- La réduction de l'impact des étangs et plans d'eau (plans de gestion, régularisation des prélèvements, gestion des rejets...)
- La préservation des zones de mobilité de la Moselle qui sont notamment impactées par les exploitations d'extraction de matériaux et projets d'aménagements en lit majeur,
- L'identification, la restauration et la préservation des zones humides qu'elles soient remarquables ou ordinaires (études, travaux, acquisitions),
- L'équipement des ouvrages liés à la production hydroélectrique avec des dispositifs de montaison et de dévalaison piscicole, de rétablissement du transit sédimentaire et de respect des débits réservés,
- La neutralisation des obstacles à la continuité (remplacement d'ouvrages, contournements, effacements)
- L'engagement de programmes de restauration hydromorphologique des cours d'eau impliquant la prise en compte du fonctionnement des milieux dans leurs multiples dimensions (lit mineur, lit majeur, liens avec les nappes) et la préservation des écosystèmes associés tels les annexes hydrauliques, les champs d'expansion de crue ou encore les zones humides.

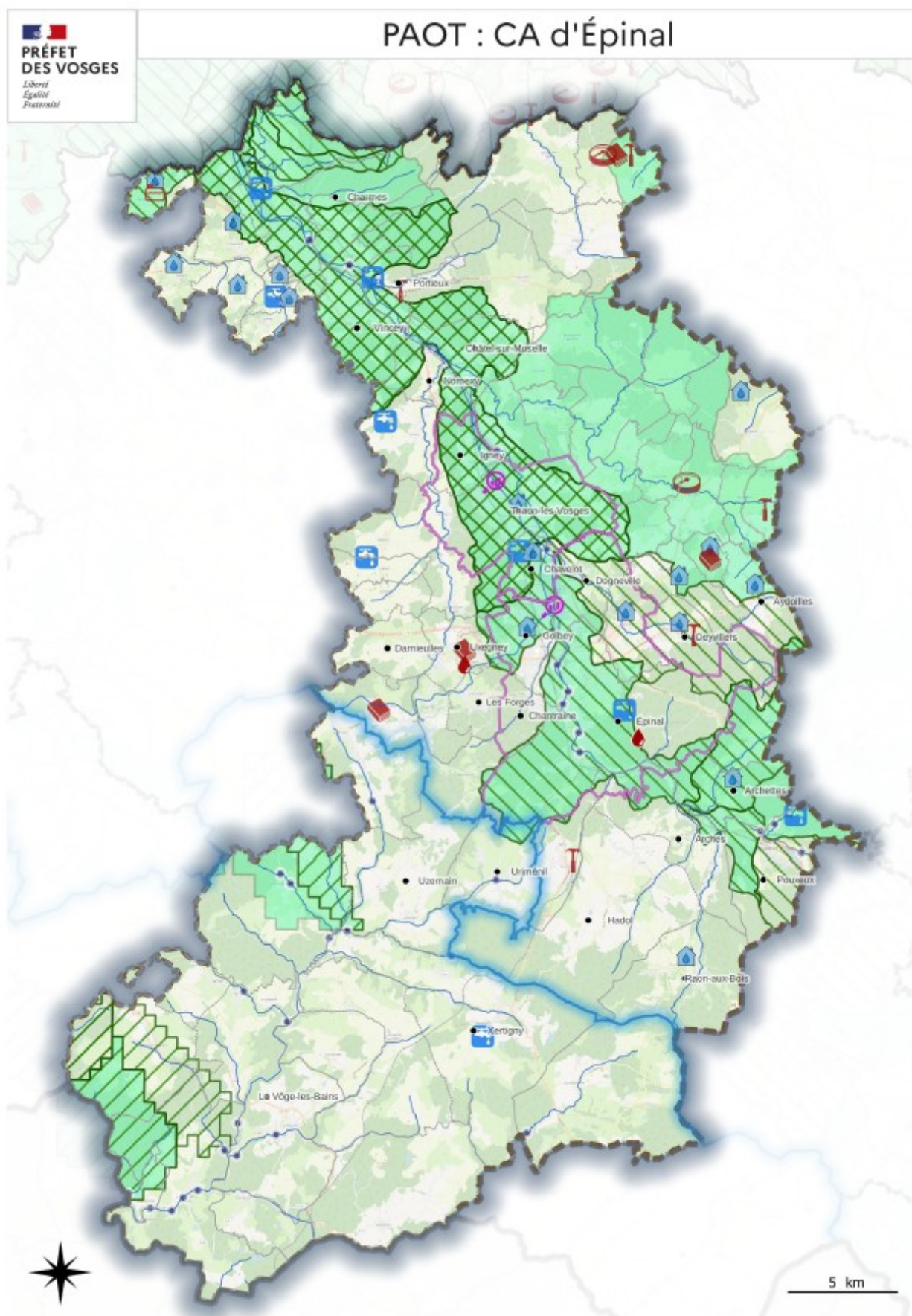
L'intégration de la multifonctionnalité des cours d'eau dans les projets d'aménagement et les programmes d'actions qui en découlent participera à la reconquête de la qualité biologique et physico-chimique des masses d'eau et contribuera à l'atteinte du bon état.

Les maîtres d'ouvrages identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'action sont notamment les propriétaires privés comme les exploitants de centrales hydroélectriques, les associations (Fédération de pêche des Vosges et Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine...), les communes et le Syndicat Moselle Amont dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de GEMAPI. Les services de l'État seront également mobilisés pour mettre en œuvre les procédures réglementaires visant à permettre le déploiement des programmes d'actions mais également pour engager des procédures administratives visant à restaurer la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires, notamment sur les 5 ouvrages dits « Grenelle » situés sur le territoire de la CAE.

La préservation des milieux aquatiques nécessite un engagement politique, humain et financier s'inscrivant dans la durée afin que les services écologiques rendus par les milieux participent au développement durable du territoire et constitue un véritable capital naturel au service de l'intérêt général.

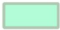




Présentation des actions

Les actions retenues pour le territoire sont présentées dans la carte ci-dessous





Légende des actions PAOT




MILIEUX AQUATIQUES

-  Renaturation et restauration des cours d'eau (bassin versant spécifique)
-  Actions sur les obstacles à l'écoulement pour rétablir la continuité des cours d'eau (localisation ROE)
-  Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau bassin versant spécifique
-  Réhabilitation écologique des plans d'eau masse d'eau plan d'eau
-  Gestion des zones humides bassin versant spécifique



Equilibre sédimentaire et profil en long des cours d'eau

-  (point central de la masse d'eau rivière)
-  masse d'eau rivière








RESSOURCES

-  Economie eau (Particuliers et collectivités) (localisation commune)
-  Ressource complémentaire (localisation commune)
-  Economie eau (Industries et artisanat) (localisation AIOT ou commune)



Economie eau (Agriculture)

-  point central de la masse d'eau rivière
-  masse d'eau rivière





ASSAINISSEMENT

-  Etudes globales ou schémas directeurs en assainissement (localisation commune)
-  Gestion des eaux pluviales (localisation commune principale)
-  Actions de réhabilitation ou de création d'un réseau d'assainissement (localisation commune)
-  Actions de reconstruction ou de création de STEU (localisation commune)
-  Equipement d'une STEU (localisation STEU)
-  Assainissement non collectif (localisation commune)
-  Stockage de boues de STEU (localisation STEU)

POLLUTIONS DIFFUSES TOXIQUES

-  localisation STEU
-  enveloppe des communes concernées par la STEU

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  limite des epci
-  Limite de bassin RM / RMC
-  limite du département
-  communes > 1000 hab

Détail des actions 2022-2027- CAE

Domaine	Maitre d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Agriculture	COMMUNE DE CHAMAGNE - MAIRIE	CHAMAGNE	Elaborer un plan d'action AAC - Puits de la chèvre	AGR0503	CR720;CG114	AE - RHIN-MEUSE
Agriculture		EPINAL	Elaborer un plan d'action AAC - SOURCE SAINTE-BARBE 27	AGR0503	CR210;CG104	DDT - VOSGES
Agriculture		VAXONCOURT	Elaborer un plan d'action AAC	AGR0503	CG114	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	CHAUMOUSEY	Réaliser une étude et un schéma directeur d'assainissement sur la masse d'eau Avière	ASS0101	CR242	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	HAILLAINVILLE	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR250	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	UXEGNEY	Réaliser une étude et un schéma directeur d'assainissement	ASS0101	CR242	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	VAUDEVILLE	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR241	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	DEYVILLERS	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0301	CR239	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	DOMPIERRE	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0301	CR240	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	DOUNOUX	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0301	CR237	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	HAILLAINVILLE	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées	ASS0301	CR250	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	PORTIEUX	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées	ASS0301	CR243	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	HAILLAINVILLE	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP	ASS0401	CR250	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	SERCŒUR	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR241	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	HERGUGNEY	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR249	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Assainissement		DARNIEULLES, SANCHEY, UXEGNEY, LES FORGES	Gestion intégrée des Eaux pluviales	ASS0201	CR242	DDT - VOSGES
Assainissement		DINOZE, CHANTRAINE, EPINAL, GOLBEY	Gestion intégrée des Eaux pluviales	ASS0201	CR210	DDT - VOSGES
Assainissement		DOGNEVILLE, JEUXEY	Gestion intégrée des Eaux pluviales	ASS0201	CR239	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	DOGNEVILLE, JEUXEY	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales impactant la masse d'eau ST OGER	ASS0201	CR239	DDT - VOSGES
Assainissement	CA D'EPINAL	LES FORGES, UXEGNEY, DARNIEULLES, SANCHEY	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales impactant la masse d'eau AVIERE	ASS0201	CR242	DDT - VOSGES
Assainissement	SI ASSAINISSEMENT CHANTRAINE EPINAL...	GOLBEY	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU	ASS0701	CR210	DDT - VOSGES
Assainissement	SI POUR L'ASSAINISSEMENT DE THAON LES VOSGES CHAVALOT IGNEY ET GIRMONT	THAON-LES-VOSGES	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU	ASS0701	CR211	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE	Dep 54 + CHAMAGNE	Maîtrise foncière sur la RN de la Moselle Sauvage	MIA0601	CR211	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE	ARCHETTES	Maîtrise foncière	MIA0601	CR210	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE	ARCHETTES	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Ruisseau D'Argent	MIA0601	CR235	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	Fédération de Pêche	JEUXEY, DEYVILLERS	Zones humides – Acquisition foncière d'une zone humide à la confluence du Saint Oger et du Clébas	MIA0601	CR239	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CA D'EPINAL	CHAMAGNE	Renaturation ou restauration de cours d'eau dans le cadre des mesures compensatoires à l'assainissement	MIA0203	CR244	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CA D'EPINAL	CHAMAGNE	Restauration du ruisseau de la Varroie	MIA0203	CR721	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE	CHAMAGNE	Renaturation sur la masse d'eau Ruisseau Du Grand Bief	MIA0203	CR720	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CA D'EPINAL	EPINAL	Restauration des cours d'eau - structuration de la maîtrise d'ouvrage	MIA0203	CR210	AE - RHIN-MEUSE

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	FEDERAT DEPART ASSOC DE PECHE	VINCEY	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR211	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CA D'EPINAL	VINCEY	Restauration des cours d'eau – structuration de la maîtrise d'ouvrage	MIA0203	CR211	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	SOCIETE D'ENERGIE ELECTRIQUE DE CHARMES (SEEC)	CHARMES	Restauration de la continuité écologique _ROE5218_ Barrage LA VANNE GÖNNETTANT	MIA0304	CR211	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	ENERGIES RECHERCHES DEVELOPPEMENT	CHAVELOT	Restauration continuité écologique _ROE44680_ Centrale Eaux Blanches	MIA0304	CR210	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SOCIETE GRANDS MEIX ELECTRICITE	EPINAL	Restauration de la continuité écologique _ROE44682_ Centrale de LA GÖSSE	MIA0304	CR210	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE DE EPINAL - MAIRIE	EPINAL	Restauration de la continuité écologique _ROE44683_ Barrage du Musée	MIA0304	CR210	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	HYDROEPINAL	EPINAL	Restauration de la continuité écologique _ROE44686_ Barrage Centrale Bragard	MIA0304	CR210	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE DE EPINAL - MAIRIE	EPINAL	Restauration de la continuité écologique _ROE51823_ Barrage à plots au niveau du Pont Clémenceau	MIA0304	CR210	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	TENTHOREY	JARMENIL	Restauration de la continuité écologique _ROE44701_ Barrage du Saut du Broc	MIA0304	CR210	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	société JARMENIL HE	JARMENIL	Restauration continuité écologique _ROE3768_ Barrage du Trou Vauthier	MIA0304	CR209	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	Hydroélectricité Lorraine	JARMENIL	Restauration continuité écologique _ROE84831_ Centrale de LA RETÖRDERIE	MIA0304	CR229	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)	LANGLEY	Restauration de la continuité écologique _ROE9618_ Barrage EDF de LANGLEY	MIA0304	CR211	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	V.N.F. d'EPINAL	PORTIEUX	Restauration continuité écologique _ROE3314_ Seuil en rivière enrochements	MIA0304	CR211	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SARL TUBINEST	VAXONCOURT	Restauration de la continuité écologique _ROE57446_ Seuil prise d'eau de VAXONCOURT	MIA0304	CR211	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CA Epinal		Travaux de restauration du ruisseau des Auriers	MIA0202	DR10463	AE - RHONE-MEDITERRANEE

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	CA Epinal		Restauration du ruisseau le bon vin	MIA0203	DR11896	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	A définir	FONTENOY-LE-CHATEAU	Restauration de la continuité écologique _ROE3684_ Barrage de l'ancienne scierie Cotan	MIA0301	DR693	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Réduire l'impact de 2 étangs sur le ruisseau de Colnot et de 4 plans d'eau sur le ru de Thiérouse	MIA0301	DR10362B	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Gestion harmonisée des vannages sur le Coney : Identification des ouvrages fonctionnant en éclusés et mesures de remédiation	MIA0303	DR693	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Coordonner la gestion des ouvrages sur le Coney amont	MIA0303	DR694	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Continuité écologique : Forges Neuves -Moulin rouge-seuil prise d'eau dérivation du Hameau du Roulier-étang du Martinet-étang des sources	MIA0301	DR11694	AE - RHONE-MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	A définir		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE3661_ Canal des Vosges	MIA0301	DR10722	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Gestion des étangs en barrage et des prises d'eau prioritaires	MIA0401	DR11896	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Gestion des étangs	MIA0401	DR11332	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Aménager un ouvrage non franchissables pour l'accès des espèces aux frayères fonctionnelles	MIA0301	DR10462	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE112427_ Seuil moulin battembroise	MIA0301	DR10463	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	Réduire l'impact d'un plan d'eau _ROE84155_ Etang de la queue Barrois	MIA0401	DR10362A	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	XERTIGNY	Réaliser des travaux sur l'ouvrage aval dans le secteur de confluence de l'aire avec le Coney et d'autres ouvrages à l'amont	MIA0301	DR11692	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	XERTIGNY	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE102847_ Seuil de prise d'eau de l'ancienne féculerie	MIA0301	DR12002	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	V.N.F. D.T. du N.E. UTI DU CANAL DES VOSGES	CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	Coordonner la gestion des ouvrages _ROE3580_ Seuil de prise d'eau du Canal de l'Est-Prise d'eau VNF de RASEY	MIA0301	DR693	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	A définir	CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE9895_ Étang morampierre	MIA0301	DR10463	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	FONTENOY-LE- CHATEAU	Réduire l'impact d'un plan d'eau _ROE3675_ Étang de Grurupt	MIA0301	DR11332	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	LA-VOGE-LES- BAINS	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE114680_ Seuil de prise d'eau du moulin de la ricane	MIA0301	DR10722	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	BAINS-LES-BAINS	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE84129_ seuil centrale Moulin au Bois aval	MIA0301	DR10136	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	XERTIGNY	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE4251_ Centrale des forges	MIA0301	DR687A	AE - RHONE- MEDITERRANEE
Milieux aquatiques	A définir	FONTENOY-LE- CHATEAU	Restauration de la continuité écologique _ROE3687_ Barrage de l'ancienne usine SCHAEFFER	MIA0301	DR693	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	FONTENOY-LE- CHATEAU	Restauration de la continuité écologique _ROE3690_ Barrage de l'ancienne usine Vollée	MIA0301	DR693	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	V.N.F. D.T. du N.E. UTI DU CANAL DES VOSGES	GIRANCOURT	Restauration de la continuité écologique _ROE3549_ Barrage de prise d'eau du canal de l'est	MIA0301	DR10362B	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	LA-VOGE-LES- BAINS, FONTENOY-LE- CHATEAU	Restauration de la continuité écologique _ROE3671_ Barrage de la manufacture royale	MIA0301	DR693	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	V.N.F. D.T. du N.E. UTI DU CANAL DES VOSGES	MONTMOTIER	Restauration de la continuité écologique _ROE3696_ Barrage de prise d'eau du canal de l'est	MIA0301	DR693	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SA BIHR FRERES	URIMENIL	Restauration de la continuité écologique _ROE14080_ Barrage de la prise d'eau de la S.A. BIHR FRERES	MIA0301	DR694	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	UZEMAIN	Restauration de la continuité écologique _ROE3708_ Barrage des forges d'UZEMAIN	MIA0301	DR694	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir		Restauration de la continuité écologique _ 14 ouvrages infranchissables	MIA0301	DR10136	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	A définir	MONTMOTIER	Aménagement de la Renardière ROE21386 ensemble hydraulique avec ROE114560 + ROE114(739)	MIA0301	DR11896	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC BRUYERES- VALLONS DES VOSGES	FONTENAY, DOMPIERRE, SERCŒUR	Restauration des cours d'eau	MIA0203	CR241	AE - RHIN-MEUSE

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	CA D'EPINAL	FONTENAY, LA BAFTE, ARCHETTES	Restauration des cours d'eau	MIA0203	CR235	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC BRUYERES-VALLONS DES VOSGES	GRANDVILLERS, SERCEUR, VIMENIL, GUGNECOURT, NONZEVILLE, FONTENAY, PADOUX, MEMENIL, DOMPIERRE, GIRECOURT-SUR-DURBION, DESTORD, PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE	Restauration des cours d'eau	MIA0203	CR240	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	SNC SAINT LAURENT	EPINAL	Projet de rétablissement de la continuité écologique _ROE44687_ Barrage de Saint-Laurent	MIA0304	CR210	DREAL-Industrie - GRAND-EST
Ressource		ARCHETTES	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR235;CR234;CG104	AE - RHIN-MEUSE
Ressource		CHAVELOT	Economie d'eau / substitution de ressource, auprès des particuliers et des collectivités alimentés par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE THAON-CHAVELOT	RES0202	CR239	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE DEYVILLERS - MAIRIE	DEYVILLERS	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau / substitution de ressource, auprès des particuliers et des collectivités alimentés par la COMMUNE DE DEYVILLERS	RES0202	CR239	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE GOLBEY - MAIRIE	GOLBEY	Economie d'eau auprès des particuliers et des collectivités alimentés par la COMMUNE DE GOLBEY	RES0202	CR238	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE JEUXEY - MAIRIE	JEUXEY	Economie d'eau / substitution de ressource, auprès des particuliers et des collectivités alimentés par la COMMUNE DE JEUXEY	RES0202	CR239	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	CA D'EPINAL	PADOUX	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR241;CR310;CG108	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	CA D'EPINAL	RAON-AUX-BOIS	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR233;CG103;CG104	AE - RHIN-MEUSE
Ressource		VAUDÉVILLE; LONGCHAMP; AYDOILLES	Economie d'eau / substitution de ressource, auprès des particuliers et des collectivités alimentés par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES BOLOTES	RES0202	CR239	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	CA D'EPINAL	SAVIGNY	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CG108	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	A définir	EPINAL	ECONOMIE CANAUX (VNF) - Epinal	RES0203	CR210	AE - RHIN-MEUSE

